

Critères d'évaluation pour les arts en 1^{re} année ou au niveau débutant

Les critères d'évaluation publiés dans le présent guide doivent impérativement être utilisés pour décider du niveau à attribuer aux élèves dans chaque critère. Toutefois, il est nécessaire de définir au préalable ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche.

L'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les compétences et les techniques que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant concernant les compétences et les techniques utilisées pour créer ou exécuter de l'art au fil des différentes années ou des différents niveaux du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences et les techniques que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Des adjectifs qualificatifs sont proposés pour les différents niveaux de chaque critère afin d'aider les enseignants à déterminer le niveau atteint. Ces adjectifs doivent être compris comme une description générale et doivent être interprétés en fonction de l'année ou du niveau de l'élève. Par exemple, un travail considéré comme « réfléchi » ou « minutieux » en 1^{re} année ou au niveau débutant ne répondra pas aux attentes d'un travail « réfléchi » ou « minutieux » en 3^e année ou au niveau intermédiaire.

Critère A : recherche

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année ou du niveau débutant, les élèves doivent être capables :

- i. de mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, en rapport avec l'énoncé de recherche ;
- ii. de décrire une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. fournit des informations minimes ou hors de propos qui sont sans rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. identifie des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment certaines de ses éléments ou certaines techniques utilisées.	Rudimentaire Incomplet
3 – 4	L'élève : i. fournit des informations élémentaires qui ne sont pas toujours en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. identifie des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	Convenable Acceptable
5 – 6	L'élève : i. fournit des informations généralement pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ;	Cohérent Clair

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	ii. résume des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	
7 – 8	L'élève : i. fournit des informations pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. décrit des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	Ciblé Détaillé

Mot-consigne	Définition
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Identifier	Reconnaître et présenter brièvement un fait distinctif ou une caractéristique.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.

Remarque : les informations communiquées par l'élève pour l'aspect A(i) doivent être en lien avec le ou les mouvements ou genres visés par la recherche.

Critère B : développement

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année ou du niveau débutant, les élèves doivent être capables :

- i. d'explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation finale ;
- ii. de présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. démontre une exploration concrète limitée d'une ou de plusieurs idées ; ii. indique certains choix artistiques, mais l'intention artistique n'est pas claire.	Inefficace Incomplet
3 – 4	L'élève : i. démontre une exploration concrète suffisante d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et indique ses choix artistiques.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève :	Ciblé Raisonné

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	i. démontre une exploration concrète considérable d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et indique ses choix artistiques.	
7 – 8	L'élève : i. démontre une exploration concrète considérable et variée d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et décrit ses choix artistiques.	Imaginatif Réfléchi

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Présenter	Montrer, donner à observer, examiner ou considérer.
Indiquer	Donner un nom spécifique, une valeur ou toute autre réponse brève sans explication ni calcul.

Critère C : création ou exécution

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année ou du niveau débutant, les élèves doivent être capables :

- i. de créer ou d'exécuter un travail artistique. (Veuillez consulter la remarque ci-après sur la progression des compétences pour ce critère.)

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. démontre des compétences et des techniques limitées lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Rudimentaire Embryonnaire
3 – 4	L'élève : i. démontre une utilisation satisfaisante des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève : i. démontre une utilisation généralement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Considérable Assuré
7 – 8	L'élève :	Maîtrisé Abouti

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	i. démontre une utilisation systematiquement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.

Remarque : l'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les ensembles de compétences que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant au fil des différentes années du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Critère D : évaluation

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année ou du niveau débutant, les élèves doivent être capables :

- i. d'évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation ;
- ii. de réfléchir sur leur développement en tant qu'artistes.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. identifie certains éléments de son propre travail artistique ou de sa propre prestation ; ii. effectue une brève observation sur son développement en tant qu'artiste.	Incomplet Superficiel
3 – 4	L'élève : i. résume certains éléments de son propre travail artistique ou de sa propre prestation ; ii. identifie certains aspects de son développement en tant qu'artiste.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève : i. décrit son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. résume son développement en tant qu'artiste.	Efficace Raisonné
7 – 8	L'élève : i. analyse son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. décrit son développement en tant qu'artiste.	Réfléchi Minutieux

Mot-consigne	Définition
Analyser	Décomposer de manière à exposer les éléments essentiels ou la structure. (Identifier des parties et des relations, et interpréter des informations pour parvenir à des conclusions.)
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Identifier	Reconnaître et présenter brièvement un fait distinctif ou une caractéristique.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.

Critères d'évaluation pour les arts en 3^e année ou au niveau intermédiaire

Les critères d'évaluation publiés dans le présent guide doivent impérativement être utilisés pour décider du niveau à attribuer aux élèves dans chaque critère. Toutefois, il est nécessaire de définir au préalable ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche.

Les élèves devront, dans le cadre de chaque unité de travail, acquérir de nouvelles compétences qui viendront compléter celles qu'ils ont appris à maîtriser au cours des unités précédentes. Une telle exigence vise également à permettre aux élèves disposant de peu de connaissances préalables en arts, voire d'aucune, d'exceller. L'acquisition des compétences doit faire l'objet d'une évaluation formative régulière afin de permettre à l'enseignant de contrôler les progrès accomplis par chaque élève dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation sommative de l'unité. Il est important que les enseignants précisent au début de chaque unité les compétences et les résultats attendus afin de tenir les élèves bien informés des exigences de l'évaluation sommative.

L'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les ensembles de compétences que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant au fil des différentes années du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Des adjectifs qualificatifs sont proposés pour les différents niveaux de chaque critère afin d'aider les enseignants à déterminer le niveau atteint. Ces adjectifs doivent être compris comme une description générale et doivent être interprétés en fonction de l'année ou du niveau de l'élève. Par exemple, un travail considéré comme « réfléchi » ou « minutieux » en 1^e année ou au niveau débutant ne répondra pas aux attentes d'un travail « réfléchi » ou « minutieux » en 3^e année ou au niveau intermédiaire.

Critère A : recherche

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année ou du niveau intermédiaire, les élèves doivent être capables :

- i. de mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, en rapport avec l'énoncé de recherche ;
- ii. d'analyser une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. fournit des informations limitées qui ne sont pas toujours en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. identifie des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte. 	Rudimentaire Incomplet
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. fournit des informations généralement pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; 	Convenable Acceptable

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	ii. résume des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	
5 – 6	L'élève : i. fournit des informations pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. décrit des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	Détaillé Ciblé
7 – 8	L'élève : i. fournit des informations complètes et pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. analyse des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation tirées notamment de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	Minutieux Perceptif

Mot-consigne	Définition
Analyser	Décomposer de manière à exposer les éléments essentiels ou la structure. (Identifier des parties et des relations, et interpréter des informations pour parvenir à des conclusions.)
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Identifier	Reconnaître et présenter brièvement un fait distinctif ou une caractéristique.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.

Remarque : les informations communiquées par l'élève pour l'aspect A(i) doivent être en lien avec le ou les mouvements ou genres visés par la recherche.

Critère B : développement

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année ou du niveau intermédiaire, les élèves doivent être capables :

- i. d'explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation finale ;
- ii. de présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. démontre une exploration concrète limitée d'une ou de plusieurs idées ;	Rudimentaire Incomplet

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	ii. présente une intention artistique claire et indique ses choix artistiques.	
3 – 4	L'élève : i. démontre une exploration concrète suffisante d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et indique ses choix artistiques.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève : i. démontre une exploration concrète considérable d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et décrit ses choix artistiques.	Ciblé Raisonné
7 – 8	L'élève : i. démontre une exploration concrète complète et variée d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et explique ses choix artistiques.	Imaginatif Réfléchi

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Expliquer	Donner un compte rendu détaillé incluant les raisons ou les causes.
Présenter	Montrer, donner à observer, examiner ou considérer.
Indiquer	Donner un nom spécifique, une valeur ou toute autre réponse brève sans explication ni calcul.

Critère C : création ou exécution

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année ou du niveau intermédiaire, les élèves doivent être capables :

- i. de créer ou d'exécuter un travail artistique. (Veuillez consulter la remarque ci-après sur la progression des compétences pour ce critère.)

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. démontre des compétences et des techniques limitées lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Rudimentaire Embryonnaire
3 – 4	L'élève :	Convenable

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	i. démontre une utilisation satisfaisante des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Passable
5 – 6	L'élève : i. démontre une utilisation généralement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Considérable Assuré
7 – 8	L'élève : i. démontre une utilisation systématiquement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Maîtrisé Abouti

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.

Remarque : l'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les ensembles de compétences que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant au fil des différentes années du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Critère D : évaluation

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année ou du niveau intermédiaire, les élèves doivent être capables :

- i. d'évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation ;
- ii. de réfléchir sur leur développement en tant qu'artistes.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. résume certains éléments de son propre travail artistique ou de sa propre prestation ; ii. identifie certains aspects de son développement en tant qu'artiste.	Incomplet Superficiel
3 – 4	L'élève : i. décrit son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. résume son développement en tant qu'artiste.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève :	Efficace Raisonné

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	i. analyse son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. décrit son développement en tant qu'artiste.	
7 – 8	L'élève : i. évalue son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. analyse son développement en tant qu'artiste.	Réfléchi Équilibré

Mot-consigne	Définition
Analyser	Décomposer de manière à exposer les éléments essentiels ou la structure. (Identifier des parties et des relations, et interpréter des informations pour parvenir à des conclusions.)
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Évaluer	Émettre un jugement en pesant les points forts et les points faibles.
Identifier	Reconnaître et présenter brièvement un fait distinctif ou une caractéristique.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.

Critères d'évaluation pour les arts en 5^e année ou au niveau compétent

Les critères d'évaluation publiés dans le présent guide doivent impérativement être utilisés pour décider du niveau à attribuer aux élèves dans chaque critère. Toutefois, il est nécessaire de définir au préalable ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche.

Les élèves devront, dans le cadre de chaque unité de travail, acquérir de nouvelles compétences qui viendront compléter celles qu'ils ont appris à maîtriser au cours des unités précédentes. Une telle exigence vise également à permettre aux élèves disposant de peu de connaissances préalables en arts, voire d'aucune, d'exceller. L'acquisition des compétences doit faire l'objet d'une évaluation formative régulière afin de permettre à l'enseignant de contrôler les progrès accomplis par chaque élève dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation sommative de l'unité. Il est important que les enseignants précisent au début de chaque unité les compétences et les résultats attendus afin de tenir les élèves bien informés des exigences de l'évaluation sommative.

L'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les ensembles de compétences que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant au fil des différentes années du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Des adjectifs qualificatifs sont proposés pour les différents niveaux de chaque critère afin d'aider les enseignants à déterminer le niveau atteint. Ces adjectifs doivent être compris comme une description générale et doivent être interprétés en fonction de l'année ou du niveau de l'élève. Par exemple, un travail considéré comme « réfléchi » ou « minutieux » en 1^e année ou au niveau débutant ne répondra pas aux attentes d'un travail « réfléchi » ou « minutieux » en 3^e année ou au niveau intermédiaire.

Critère A : recherche

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année ou du niveau compétent, les élèves doivent être capables :

- i. de mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, en rapport avec l'énoncé de recherche ;
- ii. de critiquer une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. fournit des informations limitées qui ne sont pas toujours en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. résume des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte. 	Rudimentaire Incomplet
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. fournit des informations généralement pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; 	Convenable Acceptable

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	ii. décrit des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation, notamment deux caractéristiques tirées de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	
5 – 6	L'élève : i. fournit des informations pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. analyse des caractéristiques d'une œuvre d'art ou d'une prestation tirées notamment de ses éléments, des techniques utilisées et de son contexte.	Ciblé Détaillé
7 – 8	L'élève : i. fournit des informations complètes et pertinentes qui sont en rapport avec l'énoncé de recherche ; ii. critique une œuvre d'art ou une prestation, notamment ses éléments, les techniques utilisées et son contexte.	Minutieux Perceptif

Mot-consigne	Définition
Analyser	Décomposer de manière à exposer les éléments essentiels ou la structure. (Identifier des parties et des relations, et interpréter des informations pour parvenir à des conclusions.)
Critiquer	Procéder à une étude ou un commentaire critiques, notamment sur des œuvres artistiques ou littéraires.
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.

Remarque : les informations communiquées par l'élève pour l'aspect A(i) doivent être en lien avec le ou les mouvements ou genres visés par la recherche.

Critère B : développement

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année ou du niveau compétent, les élèves doivent être capables :

- i. d'explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation finale ;
- ii. de présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. démontre une exploration concrète limitée d'une ou de plusieurs idées ;	Rudimentaire Embryonnaire

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et indique ses choix artistiques.	
3 – 4	L'élève : i. démontre une exploration concrète suffisante d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et décrit ses choix artistiques.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève : i. démontre une exploration concrète considérable d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et explique ses choix artistiques.	Ciblé Réfléchi
7 – 8	L'élève : i. démontre une exploration concrète complète et variée d'une ou de plusieurs idées ; ii. présente une intention artistique claire et conforme à l'énoncé de recherche et justifie ses choix artistiques.	Imaginatif Subtil

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Expliquer	Donner un compte rendu détaillé incluant les raisons ou les causes.
Justifier	Donner des raisons ou des preuves valables pour étayer une réponse ou une conclusion.
Présenter	Montrer, donner à observer, examiner ou considérer.
Indiquer	Donner un nom spécifique, une valeur ou toute autre réponse brève sans explication ni calcul.

Critère C : création ou exécution

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année ou du niveau compétent, les élèves doivent être capables :

- i. de créer ou d'exécuter un travail artistique. (Veuillez consulter la remarque ci-après sur la progression des compétences pour ce critère.)

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève :	Rudimentaire Embryonnaire

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
	i. démontre des compétences et des techniques limitées lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	
3 – 4	L'élève : i. démontre une utilisation satisfaisante des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Convenable Passable
5 – 6	L'élève : i. démontre une utilisation généralement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Considérable Assuré
7 – 8	L'élève : i. démontre une utilisation systématiquement efficace des compétences et des techniques lors de la création ou de l'exécution d'un travail finalisé.	Maîtrisé Abouti

Mot-consigne	Définition
Démontrer	Établir de manière évidente, par un raisonnement ou des éléments de preuve, en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.

Remarque : l'objectif spécifique et le critère d'évaluation C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou des niveaux du PEI. Les ensembles de compétences que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant au fil des différentes années du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences que les élèves devront maîtriser lors de chaque année du programme des arts du PEI.

Critère D : évaluation

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année ou du niveau compétent, les élèves doivent être capables :

- i. d'évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation ;
- ii. de réfléchir sur leur développement en tant qu'artistes.

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.	
1 – 2	L'élève : i. décrit son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. résume son développement en tant qu'artiste.	Rudimentaire Superficiel
3 – 4	L'élève : i. analyse son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. décrit son développement en tant qu'artiste.	Convenable Passable

Niveaux	Descripteurs de niveaux	Adjectifs qualificatifs possibles
5 – 6	L'élève : i. évalue son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. analyse son développement en tant qu'artiste.	Réfléchi Équilibré
7 – 8	L'élève : i. évalue de façon minutieuse et perceptive son propre travail artistique ou sa propre prestation ; ii. discute son développement en tant qu'artiste.	Perspicace Complet

Mot-consigne	Définition
Analyser	Décomposer de manière à exposer les éléments essentiels ou la structure. (Identifier des parties et des relations, et interpréter des informations pour parvenir à des conclusions.)
Décrire	Exposer de façon détaillée ou faire le portrait d'une situation, d'un événement, d'un modèle ou d'un processus.
Discuter	Présenter une critique équilibrée et réfléchie s'appuyant sur différents arguments, facteurs ou hypothèses. Les opinions et conclusions doivent être présentées clairement et étayées de preuves adéquates.
Évaluer	Émettre un jugement en pesant les points forts et les points faibles.
Résumer	Présenter brièvement ou donner une idée générale.